

Point à l'ordre du jour : Rapport du C-TAR

Résumé

Rapport du Comité technique de l'allocation des ressources (C-TAR) au CA

Dans ce rapport, le C-TAR partage avec le CA ses réflexions et ses recommandations sur la mise en œuvre du modèle d'allocation des ressources des Flux 1, 2 et 3 en 2022.

Pour alimenter sa réflexion, le C-TAR s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2022 pour examiner le modèle d'allocation des ressources de l'IPPF, y compris l'analyse des portefeuilles de chacun des trois Flux et le process qui y fit suite. De même, les membres du C-TAR ont eu des discussions avec le Secrétariat de l'IPPF et les consultants de Redstone, qui apportent leur soutien à la mise en œuvre du modèle, afin d'obtenir des informations supplémentaires et de tester leurs hypothèses.

Action requise

Le CA de prendre note du rapport.

Le C-TAR continue d'être satisfait du processus mis en place en 2022 par le Secrétariat pour mettre en œuvre le nouveau mode d'allocation des ressources triennal articulé autour de trois Flux. Le comité est enchanté de voir le début de la mise en place d'une approche s'appuyant sur des données pour gérer la manière dont les fonds non restreints sont alloués aux AM – un processus pas toujours transparent dans le passé. Le Comité salue également la robustesse du processus de revue.

I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Flux 1 :

- Le **C-TAR recommande** du Secrétariat qu'il apporte un soutien accru aux AM qui perdront, dans le cadre du nouveau modèle d'allocation des ressources, leur financement de base non restreint à fins d'adaptation et de renforcement organisationnel.
- Le **C-TAR recommande** que des mesures de renforcement des capacités soient prises avec les AM afin de les aider à renforcer le développement de propositions et l'alignement de leur business plan sur la Stratégie 2028 et à renforcer leur gouvernance.

Flux 2 :

- Le **C-TAR reconnaît** la capacité du Flux 2 à favoriser une collaboration plus vitale à l'échelle de la Fédération et à relever les défis stratégiques, systémiques et émergents.
- Le **C-TAR demande** une plus grande communication eu égard aux domaines dans lesquels le Flux 2 fonctionne bien ; il **recommande** une plus grande sensibilisation des AM et un meilleur partage de l'information avec celles-ci quant à la façon d'accéder aux différentes sources de financement ; et il recommande enfin que cette information soit communiquée plus fréquemment.
- Le **C-TAR recommande** d'augmenter les allocations de fonds au Volet Consortium, en soulignant que les performances actuelles indiquent que l'on s'attend à ce qu'il donne de meilleurs résultats.
- Le **C-TAR recommande** l'institution d'un fonds catalytique centré sur la création de *business models* durables, y compris (mais sans s'y limiter) sur l'entreprise sociale afin de diversifier la

génération de revenus des AM, conformément à l'accent mis par la stratégie 2028 sur le renforcement de la pérennité et de la viabilité des AM.

Flux 3 :

- Le **C-TAR recommande** d'analyser plus attentivement la manière dont le Flux 3 s'articule avec les portefeuilles plus larges de l'humanitaire et du développement, en reconnaissance de son rôle de catalyseur dans le déblocage de sources de financement plus importantes.

II. RAPPORT COMPLET

Flux 1

- Le C-TAR demande au Secrétariat d'analyser plus attentivement comment sont affectées les AM qui auront perdu des revenus dans le cadre de la nouvelle formule d'allocation des ressources. Le C-TAR note que pour certaines d'entre elles, si elles perdent des financements dans le Flux 1, elles pourront compenser cette perte grâce à des subventions supplémentaires en provenance des Flux 2 et 3. A ce titre, le **C-TAR recommande**, d'une part, une meilleure communication de l'information aux AM sur les différents Flux de financement et un soutien accru du Secrétariat à elles qui perdront le financement de base non restreint dans le cadre du nouveau modèle d'allocation des ressources, à fins d'adaptation et de renforcement organisationnel.
- Instruit du nombre élevé de plans qui ont été renvoyés aux AM pour être améliorés, le **C-TAR recommande** que des mesures de renforcement des capacités soient prises avec les AM afin de les aider à renforcer le développement de propositions et l'alignement de leur business plan sur la Stratégie 2028 et à renforcer leur gouvernance.

Réflexions du C-TAR sur le rapport de l'équipe technique de transition (ERT)

- Le **C-TAR note** que le rapport de l'ERT est globalement positif. Le C-TAR est heureux de constater que les commentaires formulés dans le rapport de l'ERT de l'exercice dernier concernant l'amélioration du nombre d'analystes/examineurs dotés de différentes compétences linguistiques aient été pris en considération.
- Le **C-TAR est d'accord** avec les recommandations de l'ERT à la direction et donne son aval au rapport de l'ERT.
- Le **C-TAR indique** être en plein accord avec la recommandation faite par l'ERT d'institutionnaliser la revue obligatoire des business plans annuels des AM par les Bureaux régionaux.

Flux 2 – Fonds stratégique

Rôle du C-TAR

- *Surveillance des process et résultats du Flux 2*
- *Surveiller le développement de recommandations à fins de révisions des lignes directrices et du portefeuille annuel du Flux 2 afin d'optimiser l'efficacité et veiller au respect des délais*
- *Améliorer la qualité et l'impact des subventions du Flux 2.*

- Le **C-TAR** a examiné l'analyse du portefeuille du Flux 2 et reconnu la capacité de ce Flux à encourager des actions collaboratrices au sein du Secrétariat tout en offrant le potentiel de nouvelles opportunités pour l'IPPF, opportunités qui aborderaient des questions plus importantes et stratégiques. Le C-TAR demande une plus grande communication d'exemples où le Flux 2 améliore l'apprentissage.

- Le C-TAR note que le nouveau modèle d'allocation des ressources dans le cadre du Flux 2 a été bien adopté tout en reconnaissant que sa mise en œuvre dans l'ensemble de la Fédération prendra du temps. À ce titre, le **C-TAR recommande** que l'information sur la façon d'accéder aux différents volets de financement du Flux 2 soit communiquée aux AM plus largement et plus fréquemment.
- Le C-TAR prend note du grand succès remporté par le Volet Consortium lors de sa première subvention au Consortium de Colombie, malgré les difficultés liées au fait qu'il s'agit d'un nouveau modèle de financement. Le C-TAR note qu'il s'agit d'une nouvelle façon de travailler qui est et sera meilleure pour la Fédération dans son ensemble. Le **C-TAR recommande** d'augmenter les allocations de fonds à l'intention du Volet Consortium, en soulignant que les performances actuelles indiquent que l'on s'attend à ce qu'il donne de meilleurs résultats.
- **Le C-TAR recommande l'institution d'un fonds catalytique** centré sur la création de modèles alternatifs pour la prestation de services et la génération de revenus, ce qui pourrait contribuer à une meilleure gestion des fonds et au déblocage d'autres fonds. De tels *business models* durables, y compris (mais sans s'y limiter) l'entreprise sociale peuvent contribuer à diversifier la génération de revenus des AM, conformément à l'accent mis par la stratégie 2028 sur le renforcement de la pérennité et de la viabilité de celles-ci. Cela peut améliorer l'apprentissage entre pairs et les réflexions sur les opportunités de génération de revenus, et leur mise en œuvre à l'échelon national. Le C-TAR note cependant qu'il faut reconnaître que la portée et la capacité à mettre en œuvre de tels modèles varieront selon les AM et qu'il faut continuer à répondre au besoin d'un financement non restreint stable.

Le **C-TAR recommande** qu'il s'agisse ici d'un domaine qui nécessite une allocation financière supplémentaire, en accord avec la nouvelle stratégie. A ce titre, le **C-TAR recommande**, dans le cadre du Flux 2, de renforcer la capacité des AM à lever des fonds par elles-mêmes, reconnaissant qu'un financement séparé peut les inciter à adopter cette ligne de pensée et façon de voir.

Flux 3 – Fonds d'urgence

Rôle du C-TAR :

Surveiller les process/lignes directrices adoptées pour le versement de subventions d'urgence dans le cadre du Flux 3.

Surveiller l'élaboration de recommandations visant à faire réviser les lignes directrices du Flux 3 à fins d'optimiser l'efficacité, veiller au respect des délais, améliorer la qualité et accroître l'impact des subventions du Flux 3.

- Le C-TAR salue le succès apparent de l'augmentation de l'allocation de fonds pour l'humanitaire et le travail extraordinaire accompli dans le développement de ce portefeuille. Le C-TAR est également heureux de constater que davantage d'AM souhaitent que l'IPPF joue un rôle plus important dans l'humanitaire.
- Le **C-TAR recommande** d'analyser plus attentivement et de documenter la manière dont le Flux 3 s'articule avec les portefeuilles plus conséquents de l'humanitaire et du développement, en reconnaissance de son **rôle de catalyseur** dans le déblocage de financements plus importants en provenance d'autres donateurs.

Le rôle du C-TAR à partir de 2023

- Les membres du C-TAR reconnaissent qu'étant donné la nouvelle orientation de l'IPPF vers un cycle de financement triennal, le rôle du C-TAR en matière de supervision du modèle d'allocation des ressources va devenir nécessairement plus limité. Conscients également de la grande expertise qu'ils ont désormais acquis dans la compréhension des nouveaux modèles de financement, les

membres du C-TAR recommandent de continuer à se réunir, mais moins fréquemment – probablement une fois par an – pour examiner les progrès de la mise en œuvre.

En conclusion, le C-TAR tient à remercier le CA et le Secrétariat pour le travail entrepris afin de lancer le nouveau système triennal d'allocation des ressources et pour leur réceptivité aux discussions sur la façon d'améliorer le processus.